ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Occitan

Question écrite n° 1547

Texte de la question

M. Raymond Couderc attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les difficultes rencontrees aujourd'hui par le Centre international de documentation occitane (CIDO). Le CIDO beneficie depuis 1981 d'un soutien continu du ministere de la culture pour son fonctionnement. Le CIDO, installe a Beziers, est le seul centre de cette importance et possede des collections uniques. Le precedent ministre de la culture avait demande « a la Bibliotheque nationale d'accepter la devolution de la propriete de ces fonds tout en maintenant, par convention, leur domiciliation a Beziers ». Aucune disposition concrete n'a ete adoptee. Il souhaite connaitre ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les difficultes rencontrees par le Centre international de documentation occitane (CIDO) ont conduit le ministere charge de la culture a se preoccuper de l'avenir des collections de cet organisme et a retenir, au debut de cette annee, le principe d'une devolution a la Bibliotheque nationale de la propriete des fonds, tout en maintenant leur implantation a Beziers. A l'occasion des recentes reunions des instances statutaires du CIDO, la Bibliotheque nationale a confirme son accord sur cette solution, dont la mise en oeuvre, par convention, doit etre operee dans le cadre d'un reglement d'ensemble du dossier avec toutes les collectivites territoriales concernees.

Données clés

Auteur : M. Couderc Raymond
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1547
Rubrique : Langues regionales
Ministère interrogé : culture et francophonie
Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1477
Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2628